

la concurrence des éleveurs américains. En ce qui concerne l'élevage nous sommes supérieurs aux Américains sur toute la ligne; notre bétail est meilleur et nous l'élevons à bien meilleur compte. Avant mon départ de la Colombie-Anglaise en route pour Ottawa un individu est arrivé des Etats-Unis, a acheté plus de 1,200 animaux et les a expédiés chez lui,—et remarquez bien qu'il a dû payer le droit d'importation aux Etats-Unis. Dans les circonstances nous ne devons pas, ce me semble, nous inquiéter de ce qu'ils nous envoient un peu de beurre.

M. McQUARRIE: Et les œufs donc?

M. McBRIDE: Je ne suis pas une pondeuse, moi, je n'en sais rien.

M. McQUARRIE: Mon honorable ami nous a fournis des renseignements très précieux, mais ce dernier détail est sans doute le plus important de tous. Il refuse de répondre à ma question au sujet des œufs. Je le mets au défi de nier qu'on fait actuellement en Colombie-Anglaise une campagne formidable contre l'importation des œufs américains et que presque tous les journaux ont publié des articles de rédaction à ce sujet. Je répète que l'importation des produits laitiers se fait sur une très grande échelle. Si le ministre ne peut renseigner et s'il tient à ce que les crédits soient votés ce soir je veux aborder une ou deux autres questions.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je fournirai les renseignements relatifs à l'importation des produits laitiers en Colombie-Anglaise, lorsqu'on abordera l'article qui y a trait, c'est-à-dire celui qui se rapporte au représentant en Grande-Bretagne. Tout cela viendra à ce moment là.

M. McQUARRIE: Je voudrais connaître les importations et les exportations, non seulement pour la Colombie-Anglaise, mais aussi pour les autres provinces.

L'hon. M. MOTHERWELL: Très bien.

M. ROSS (Kingston): Est-ce que les services provinciaux coopèrent avec l'autorité fédérale et n'y a-t-il jamais double emploi? Par exemple, y a-t-il eu coopération dans le cas des écoles laitières comme celle de Kingston et l'autre qui se trouve dans l'ouest de l'Ontario? Cette œuvre se rattache-t-elle au service fédéral?

L'hon. M. MOTHERWELL: Il n'y a pas de double emploi, car les attributions de part et d'autre sont bien définies. J'ai déjà expliqué que les provinces s'occupent particulièrement de la fabrication, de la qualité de la crème et de l'état sanitaire des fabriques, tan-

dis que l'autorité fédérale s'occupe de classement et de l'écoulement. En outre, les représentants des provinces assistent à nos conférences et à cette occasion nous échangeons nos vues.

M. ROSS (Kingston): L'autorité fédérale coopère-t-elle avec l'autorité provinciale relativement à la qualité? Y a-t-il également coopération dans le cas des écoles, ou bien chacun travaille-t-il de son bord?

L'hon. M. MOTHERWELL: On coopère autant que possible, lorsqu'il y a deux sphères d'activité distinctes.

M. ROSS (Kingston): Voilà justement ce que je voudrais savoir. Il semble que nous gaspillons beaucoup d'argent. Nous dépensons des millions ici et les provinces de leur côté dépensent énormément, tout cela dans le même but, qui est d'améliorer la qualité du produit.

Des VOIX: Adopté.

Mr. ROSS (Kingston): N'a-t-on pas de renseignements? Est-ce que cela se résume à ce que nous avons entendu cet après-midi, c'est-à-dire qu'il y a deux champs d'action doit citer ces chiffres, voudrait-il être assez distincts?

L'hon. M. TOLMIE: Puisque le ministre doit citer ces chiffres, voudrait-il être assez bon d'inclure les expéditions de beurre frais en France? En outre quelles ont été les expéditions en Angleterre par la voie du Pacifique et du canal de Panama?

L'hon. M. MOTHERWELL: Avec plaisir.

M. McQUARRIE: A-t-on fait quelque chose pour remplacer l'aide donnée à l'industrie laitière en vertu de la Loi sur l'enseignement agricole, et dans ce cas, qu'a-t-on fait? Je remarque que les crédits pour l'industrie laitière sont les mêmes que l'an dernier. Ainsi rien n'a été fait pour compenser la suppression de l'aide provenant de la loi sur l'enseignement agricole. Je remarque dans un rapport du département sur la loi d'enseignement agricole pour 1921-1922, qu'on fait une mention spéciale des sommes versées par le gouvernement fédéral en vertu de cette loi pendant l'exercice écoulé le 31 mars 1922. J'ai cru comprendre de la part du ministre qu'il ne s'agissait pas tant du classement du beurre actuellement, que de l'amélioration de sa qualité. Je suppose que c'était l'un des buts de la loi sur l'enseignement agricole. Je remarque que, cette année-là, il y avait pour l'industrie laitière et l'enseignement relatif au fromage